



CRÉTEIL
77 - 93 - 94
2024 - 2025
AED - Pré-Pro

BULLETIN D'ADHÉSION

à remettre au trésorier du SNES de votre établissement
ou à envoyer au SNES CRETEIL
3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex
pour les isolé-e-s

Identifiant SNES (si vous étiez déjà adhérent-e)
Sexe Masc Fém Date de naissance
NOM (utilisez le nom connu du rectorat)
Nom patronymique (de naissance) Prénom
Résidence, bâtiment, escalier...
N° et voie (rue, boulevard...)
Code postal Ville (ou pays étranger)
Téléphone fixe Téléphone portable
Adresse électronique
Respectez minuscules, majuscules et caractères spéciaux
Établissement ou ZR d'affectation ministérielle (nom et ville)
Établissement d'exercice si différent (nom et ville)

Catégorie :
AED
T PRO
MONTANT DE LA COTISATION
25,00 €
ou dix prélèvements de 2,50 €

Il est indispensable de dater
et signer votre bulletin.
Si vous optez pour les
prélèvements, merci de remplir
et signer le mandat SEPA
et de joindre un RIB.

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES-FSU de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès via les informations fournies aux élus du SNES-FSU par l'administration à l'occasion des commissions paritaires et les autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et à des traitements informatisés conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Voir notre charte RGPD sur www.snes.edu/RGPD.html. Cette autorisation est révoquée par moi-même en m'adressant au SNES-FSU 46 avenue d'Ivry 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique : SNES CRETEIL : 3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex

MONTANT COTISATION ANNUELLE
Mode de paiement conseillé :
Prélèvements reconductibles en 10 fois pour les cotisations parvenues à la section académique avant le 30 octobre, en 9 fois pour celles parvenues avant le 30 novembre, puis 8 avant le 30 décembre etc... le dernier prélèvement devant intervenir au plus tard en août). En cas de première adhésion, joignez un RIB et remplissez le mandat SEPA ci-dessous. Les prélèvements seront reconduits automatiquement chaque année aux mêmes dates. Un courrier vous informera à chaque rentrée scolaire. Il vous sera alors possible de dénoncer cette reconduction ou de modifier le montant et le mode de paiement.
Autres modes de paiement :
Prélèvements non reconductibles en 10 fois (mêmes règles liées à la date de réception que pour les prélèvements reconductibles). En cas de première adhésion, joignez un RIB et remplissez le mandat SEPA ci-dessous.
Chèque à l'ordre de SNES Créteil
Date : Signature :

MANDAT SEPA
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Veuillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage
NOM
PRENOM
ADRESSE 1
ADRESSE 2
CODE POSTAL - VILLE
PAYS
IBAN
BIC
MERCİ DE JOINDRE UN RIB
Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion
Ne rien inscrire sous ce trait
Pour le compte de :
SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13
Ref : COTISATION SNES
Signé à :
Le :